

AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES DE 4^E ET 5^E SECONDAIRE PEI

Bonjour,

Les vacances ne font que débiter, mais nous sommes déjà à préparer le retour à l'école. En raison des directives liées à la COVID-19, il nous reste plusieurs éléments à mettre en place pour la prochaine année scolaire. Vous recevez aujourd'hui quelques informations essentielles qui vous permettront de commencer à planifier la rentrée scolaire à l'école secondaire De Rochebelle. Vous recevrez un courriel le **jeudi 13 août** contenant plus de détails.

Notez que si votre enfant devait faire des cours d'été et que cela remettrait son classement en cause, vous recevrez un appel au mois d'août pour vous informer de ses résultats ainsi que de son classement.

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Les élèves devront se présenter au gymnase du complexe sportif de l'école secondaire De Rochebelle, porte extérieure no 3, selon l'horaire suivant :

Le jeudi 27 août 2020 de 9 h à 11 h 45 (4^e secondaire PEI)

Le vendredi 28 août 2020 de 9 h à 11 h 45 (5^e secondaire PEI)

Chaque élève recevra à ce moment ses manuels scolaires, ses cahiers d'exercices, son numéro de casier et son horaire. Concernant ce dernier, il respectera le plus possible le choix fait par l'élève. Il n'y aura donc pas de changement possible sauf si un cours non choisi a été inscrit ou si un cours préalable a été échoué. Il est important que l'élève vérifie le choix de ses cours, car il ne pourra pas effectuer de changement durant l'année scolaire.

Manuels scolaires

Les manuels scolaires et les livres de lecture requis pour les cours sont prêtés aux élèves en début d'année scolaire et ils sont consignés à leur dossier respectif par un système de code à barres. Ceux-ci en ont la responsabilité et ils devront défrayer les coûts relatifs au bris ou à la perte d'un manuel.

Tous les manuels scolaires devront être remis en bon état à la fin de l'année scolaire.

Lors de l'accueil administratif, il faut prévoir :

- ✓ Un sac à dos pour rapporter du matériel à la maison.
- ✓ Un cadenas sécuritaire et de bonne qualité pour déposer les volumes dans le casier.
- ✓ Deux autres cadenas seront aussi nécessaires dès le début de l'année scolaire, pour ranger les vêtements et pour le vestiaire de l'éducation physique.

Important : Si vous ou votre enfant ne pouvez pas vous présenter à la journée prévue pour l'accueil administratif, veuillez s.v.p. communiquer au 418-652-2167, poste 2556. De même, s'il y a un changement et que votre enfant ne fréquentera pas l'école secondaire De Rochebelle pour l'année scolaire 2020-2021, il serait très important de nous en aviser dès maintenant.

PAIEMENT

Lorsque vous ou votre enfant vous présenterez à l'école pour recevoir l'horaire et les manuels scolaires, il faudra aussi acquitter le montant de la facture scolaire pour l'année 2020-2021 (incluant, s'il y a lieu, le solde des années précédentes).

Il est possible que la facture que vous recevrez en juillet/août ne soit pas la version définitive en ce qui a trait au montant. En effet, il peut y avoir certaines modifications de cours qui pourront changer légèrement le montant final de celle-ci. Si vous acquittez le paiement avant la journée de l'accueil administratif (paiement Internet), le solde (positif ou négatif) sera inscrit au compte de l'élève. Ce solde fera l'objet d'un suivi en septembre / octobre ou à votre demande.

Sur place, nous acceptons les paiements en argent, par chèque et par carte de débit seulement. Le chèque doit être libellé au nom de : ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE. Si vous payez par chèque, nous vous suggérons de compléter celui-ci sans y inscrire le montant compte tenu des possibles modifications sur la facture scolaire. Il est important d'indiquer au bas du chèque, en lettres moulées, le nom, le prénom, le niveau de l'élève (ex. : 4^e EI) ainsi que son numéro de fiche à 7 chiffres.

LES PAIEMENTS PAR CARTE DE CRÉDIT NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Vous pouvez également effectuer le paiement de la facture scolaire par Internet.

Nous vous invitons à porter attention aux points suivants :

- Un délai minimum de 48 heures est à prévoir pour que le processus soit complété et que le paiement soit enregistré au dossier de l'élève. Donc, si vous optez pour le paiement par Internet, ce dernier devra être fait au moins 48 heures avant la journée d'accueil de votre enfant.
- Nous vous suggérons, quel que soit le moment où le paiement sera effectué, d'imprimer le numéro de confirmation.
- Un parent ne peut pas faire un paiement unique pour tous ses enfants. Il doit faire un paiement distinct pour chaque enfant en se servant du numéro de référence Internet sur chaque état de compte afin que le paiement soit appliqué au bon dossier. Chaque parent possède un numéro différent pour le paiement; ce numéro n'est pas identique d'un enfant à l'autre et est différent de celui que vous utilisez pour les services de garde.

AGENDA SCOLAIRE

Lors de l'accueil ou au premier jour de classe, nous remettrons à chaque élève l'agenda étudiant. Votre enfant devra l'avoir à chacun de ses cours.

L'agenda contient des informations qui seront utiles durant toute l'année. Une lecture attentive des sujets suivants est indispensable :

- le calendrier scolaire;
- le règlement des élèves, incluant le code vestimentaire;
- la description des services à l'école;
- la réglementation des absences en période d'évaluation.

Nous vous demandons de **compléter et de signer, dès la première semaine, les formulaires d'engagement aux pages 13 et 18 de l'agenda** afin de nous confirmer que vous avez pris connaissance des règles de conduite et que vous soutenez son application.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat du pavillon Marie-Victorin est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Mélyna Vézina-Drouin sera là pour vous accueillir (418 652-2167, poste 2556). Pour vous y rendre, utilisez la porte n° 1.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- Christian Malo, éducateur spécialisé
418 652-2167, poste 2538
- Sophie Laterreur, éducatrice spécialisée
418 652-2167, poste 2572
- Cynthia Marin, orthopédagogue
418 652-2167, poste 2540
- Isabelle Demers, psychologue
418 652-2167, poste 2575
- Sophie Desgagné, conseillère d'orientation 4^e PEI
418 652-2167, poste 2537
- Conseillères d'orientation 5^e PEI
418 652-2167 poste 2516 et 2529

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES DE 4E ET 5E SECONDAIRE PEI

Les nouveaux élèves qui ne fréquentaient pas l'école secondaire De Rochebelle l'année dernière sont attendus pour une courte rencontre le 19 août à 10 h à la salle Simonne-Monet-Chartrand, porte n° 7.

PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE

Les cours débiteront le mardi 1^{er} septembre, jour 1. Les élèves devront entrer par la porte n° 1 du pavillon Marie-Victorin Des activités d'accueil ont été planifiées afin d'agrémenter l'entrée des élèves.

Ne pas oublier :

Votre enfant devra avoir tout le matériel nécessaire en fonction des cours à son horaire : crayons, cahiers à anneaux, volumes, horaire, agenda, etc. Vous trouverez la liste en annexe.

SIGNALEMENT DES ABSENCES

À l'école secondaire De Rochebelle, nous mettons beaucoup d'efforts et d'énergie afin de nous assurer que les élèves se présentent à tous leurs cours et que les absences soient toujours justifiées par leurs parents selon les motifs acceptés par l'école.

Vous devez signaler chaque période d'absence de votre enfant en laissant un message dans la boîte vocale du secrétariat de votre enfant au numéro suivant : 418 652-2167, poste 2556. Le système est fonctionnel 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Vous pouvez également signaler une absence par courriel à la secrétaire (melyna.vezina-drouin@csdecou.qc.ca) attitrée à votre enfant.

Les présences sont prises au début de chaque cours. La secrétaire prendra note du motif de l'absence. Si vous êtes dans l'impossibilité de téléphoner, vous pouvez remettre à votre enfant un billet que vous aurez signé en mentionnant le nom, le niveau et le motif de son absence. Votre enfant devra alors le déposer au secrétariat du pavillon Marie-Victorin dès son arrivée à l'école. Nous vous remercions de collaborer au bon encadrement de nos élèves.

Vous trouverez dans l'agenda scolaire la liste des raisons qui constituent des absences autorisées aussi bien pour une absence lors d'un cours que pour une absence lors de la session d'évaluation.

Veillez noter que les absences pour étude à l'intérieur de l'école ne sont pas acceptées.

Vous devez nous informer avant ou dans les 24 heures suivant l'absence. Au-delà de ce délai, celle-ci sera considérée comme une absence non-justifiée.

TRANSPORT SCOLAIRE

Veillez prendre note que vous pourrez récupérer les informations relatives au transport scolaire de votre enfant sur le site web du Centre de services scolaire des Découvreurs à compter du **17 août 2020**, au www.csdecou.qc.ca, sous l'onglet « Parents », dans la rubrique « Trouver mon autobus ». Pour cela, vous devrez avoir en votre possession votre code postal ainsi que le numéro de fiche (7 chiffres) de votre enfant. Ce dernier se trouve sur son bulletin scolaire.

N.B. Il n'y aura pas de transport scolaire le jeudi 27 août 2020 et vendredi 28 août 2020 lors de l'accueil administratif.

Si vous désirez communiquer avec le service du transport scolaire, téléphonez au 418 652-2121, poste 4118.

SITE WEB DE L'ÉCOLE

Pour toute autre information, vous pouvez consulter le site web de l'école.

[Site web école De Rochebelle](#)

Je vous souhaite, à tous et à toutes, une excellente année scolaire.



Mark Leblanc
Directeur adjoint 4^e et 5^e secondaire PEI
418 652-2167, poste 2505
mark.leblanc@csdecou.qc.ca